

# RECRUTEMENT

POSTE : DIRECTEUR(RICE) ADJOINT(E)

LIEU : SIEGE NATIONAL - PARIS

**Le poste devra être pourvu au 01/06/2020**

► *Le poste de Directeur(rice) Adjoint(e) chargé(e) du développement des services sera prochainement vacant.*

*Ce poste est ouvert*

- *aux personnels de direction titulaires de la Fonction Publique Hospitalière*
- *aux Délégués et Responsables de Service de l'ANFH*

*Le poste est basé à Paris.*

- Sous la responsabilité de la Directrice générale, le(la) Directeur(rice) Adjoint(e) a pour mission de piloter les dossiers relevant de ses domaines de compétence.

Il/Elle a pour mission d'apporter assistance, conseil et expertise à la Direction générale et aux Instances nationales de l'ANFH en particulier dans le domaine du développement des services auprès des adhérents sous tous ses aspects.

A ce titre, il/elle assure l'animation des services communication, du développement de la formation et des compétences et des achats et moyens généraux.

Membre du Comité de Direction, il/elle participe à la définition, à la mise en œuvre et au suivi de la politique de l'ANFH pilotée par la Direction Générale dans le cadre des orientations stratégiques déterminées par les instances.

- Le(La) Directeur(rice) Adjoint(e) a un rôle de :
  - Management des équipes et de coordination de l'activité des services relevant de sa direction
  - Pilotage et de promotion de la mise en œuvre de la politique de l'ANFH
  - Participation active à la mise en œuvre du projet stratégique de l'ANFH
  - Représentation auprès des pouvoirs publics
- Le(La) Directeur(rice) Adjoint(e) doit :
  - Appréhender l'environnement socio-économique des institutions hospitalières et médico-sociales
  - Avoir une vision politique et stratégique
  - Disposer de capacités managériales, relationnelles et d'animation
  - Disposer de compétences dans le domaine de la formation et du développement des compétences
- Conditions de rémunération :
  - Salaire calculé sur la base de celui perçu dans l'administration d'origine
  - Logement de fonction dans la limite du plafond de l'indemnité compensatrice
  - Evolution salariale dans l'emploi conformément aux dispositions prévues dans l'accord GPEC
  - Prime annuelle et d'intéressement

**Les candidats doivent obligatoirement constituer un dossier-type de candidature  
(à défaut, la candidature ne sera pas recevable)  
à demander, par téléphone, auprès du secrétariat de la Direction générale de l'ANFH  
(Priscilla BENICHON ☎ 01 44 75 68 55) et à retourner, par voie électronique UNIQUEMENT,  
à [p.benichon@anfh.fr](mailto:p.benichon@anfh.fr) au plus tard le 10 mars 2020.  
Des informations complémentaires sont disponibles sur le site de l'ANFH ([www.anfh.fr](http://www.anfh.fr))**